



52^e CONGRÈS

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE CHIRURGIE

19 AU 22 MAI 2022

FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU

CHIRURGIE DIGESTIVE HAUTE ET INCLUSION

FACTURATION RESPONSABLE

Mario Viens MD



DIVULGATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

TYPE D'AFFILIATION	COMPAGNIES	PÉRIODE
Aucune	Aucune	Aucune



FACTURATION RESPONSABLE

Objectifs

- Identifier les mécanismes de contrôle utilisés par la RAMQ pour détecter la facturation déviante
- Identifier les éléments nécessaires à une facturation non déviante
- Reconnaître les notions CanMEDS et déontologiques en rapport avec une saine gestion de la pratique médicale
- Expliquer le rôle accru de la RAMQ envers les médecins et les récents changements apportés

FACTURATION RESPONSABLE

Plan

- Notions CanMED et la relation avec le code de déontologie du Collège des Médecins du Québec
- Mécanismes de contrôles de la RAMQ
- Rôle accru de la RAMQ en fonction du projet de loi 92
- Éléments nécessaires à une facturation responsable

FACTURATION RESPONSABLE

CanMED

- Professionnel
 - Compétences principales
 - Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société par la pratique respectueuse de l'éthique
- Leader
 - 2.1 Répartir les ressources afin d'optimiser les soins de santé aux patients
 - 4.2 Gérer leur carrière, leurs finances

FACTURATION RESPONSABLE

Code de déontologie du CMQ

Section IX

HONORAIRES

104. Le médecin ne doit réclamer que des honoraires qui sont justifiés par la nature et les circonstances des services professionnels rendus

106. Le médecin doit s'abstenir de réclamer des honoraires pour des services professionnels non rendus

FACTURATION RESPONSABLE

Vérification

- Sondages postaux ou téléphoniques faits régulièrement auprès des personnes assurées
- Après qu'un employé de la Régie a constaté des anomalies de facturation au moment de l'appréciation des demandes de paiement d'un professionnel
- Après qu'un employé de la Régie a constaté des écarts de facturation à la suite d'une requête informatique permettant de comparer le profil de facturation d'un professionnel à celui de ses confrères ou par rapport à lui-même
- À la suite d'une dénonciation ou d'une plainte

FACTURATION RESPONSABLE

Vérification

Exemples d'écart de facturation :

- un nombre moyen de services plus élevé par patient
- une facturation annuelle moyenne plus importante par patient
- une utilisation plus fréquente que la moyenne de certains codes d'acte ou codes de services
- une hausse inexplicquée de la rémunération d'un professionnel



FACTURATION RESPONSABLE

Éléments vérifiés

- Service non conforme
- Service non requis
- Service faussement décrit
- Service non assuré
- Service non fourni

FACTURATION RESPONSABLE

Éléments vérifiés

- Service non conforme
 - Les services ont été fournis par le professionnel de la santé et consignés au dossier, mais ils ne sont pas fournis conformément à l'entente

Exemples:

- délai de facturation (3 mois)
- mauvais élément de contexte
- erreur de chiffre (lieu de dispensation, code d'établissement, etc.)
- la visite des patients la fin de semaine des confrères et consœurs (pas de VP)

FACTURATION RESPONSABLE

Éléments vérifiés

- Service non requis

Ces services ont réellement été fournis par le professionnel de la santé et facturés à la Régie conformément à l'entente. Cependant, ils ont été fournis plus fréquemment que nécessaire ou de façon abusive

Exemples:

- deux visites de contrôle/jour de façon systématique (patient hospitalisé)

FACTURATION RESPONSABLE

Éléments vérifiés

- Service faussement décrit
Les services fournis par le professionnel de la santé ne correspondent pas à ceux qu'il a consignés au dossier de son patient. Une vérification est faite auprès de la personne assurée

Exemples:

- utiliser le code correspondant à l'acte fait en fonction de la pathologie principale (appendicectomie/abcès) (pathologie abdominale/hernie incisionnelle)

FACTURATION RESPONSABLE

Éléments vérifiés

- Service non assuré
Les services ont été fournis par le professionnel de la santé, mais ils ne sont pas assurés en vertu de la loi sur l'assurance maladie
- Service non fourni
Ces services n'ont pas été fournis ou ils ont été rendus par un autre professionnel que celui qui les a facturés à la Régie

FACTURATION RESPONSABLE

Analyse détaillée

- Les dossiers consultés lors de l'analyse détaillée peuvent concerner des services pour lesquels le professionnel a obtenu paiement au cours des 60 mois précédents
- Analyse permet d'expliquer la situation (dossier clos)
- Pas d'explication justifiable

FACTURATION RESPONSABLE

Analyse détaillée

→ Pas d'explication justifiable

A) Lettre d'autocorrection (ou)

B) Renseignements supplémentaires* à fournir en dedans de 60 jours
(Notes cliniques, protocoles opératoires radiographies etc...)

=> Visite d'inspection si B) insuffisant (Le personnel de la Régie se rend sur place)

*Peuvent aussi être demandés en tout temps

FACTURATION RESPONSABLE

Analyse détaillée

- Constats après analyse détaillée
 - A) Non conforme à l'entente
 - Lettre envoyée au médecin qui est invité à faire des commentaires
 - B) Non requis ou rendus plus fréquemment que nécessaire
 - Comité de révision
 - C) Non fournis, non assurés ou faussement décrits
 - La direction des enquêtes (10 ans)

FACTURATION RESPONSABLE

Analyse détaillée

- Comité de révision

Comité indépendant composé de 7 membres:

- 2 membres du CMQ
- 3 membres de la FMSQ
- 1 avocat (Office des professions du Québec)
- 1 fonctionnaire de la Régie

FACTURATION RESPONSABLE

Analyse détaillée

- Comité de révision (non requis ou plus fréquemment rendus que nécessaire)

Transmet à la Régie sa recommandation:

- Payer les montants en totalité ou en partie
- Refuser de payer
- Exiger un remboursement de ce qui a été payé en trop

FACTURATION RESPONSABLE

Analyse détaillée

- Recours
 - En fonction du service en cause
 - Trois grands types de services
 - 1- Services fournis non conformément à l'entente
 - 2- Non requis au point de vue médical
 - 3- Non fournis, faussement décrits ou non assurés

FACTURATION RESPONSABLE

Analyse détaillée

- Recours

- **Services fournis non conformément à l'entente**

- Demande de révision(formulaire spécial et un délai de 90 jours)
 - Procédure de conciliation(suite à une demande de révision où la décision de la RAMQ est maintenue)(délai de 6 mois; édictée par la RAMQ)
 - Arbitrage (peut être utilisé en tout temps) (délai de 6 mois)

FACTURATION RESPONSABLE

Analyse détaillée

- Recours

Service non requis du point de vue médical

→ Tribunal administratif du Québec

Services non fournis, faussement décrits ou non assurés

→ Cour du Québec ou la Cour supérieure

FACTURATION RESPONSABLE

Projet de loi 92

- Projet visant à accroître les pouvoirs de la RAMQ
- Sanctionné le 7 décembre 2016
- Entrée en fonction le 7 mars 2017
- Changements:
 - Valeurs des amendes augmentées
 - Nouvelles sanctions administratives pécuniaires (SAP)
 - Changements dans les délais de prescription
 - Changements dans les délais de contestation

FACTURATION RESPONSABLE

Projet de loi 92

- Amendes
 - Services assurés non conformes (NC)
 - De 1 000\$ à 5 000\$
 - de 5 000\$ à 100 000\$
 - Services non rendus (NR), faussement décrits (FD) ou non assurés (NA)
 - De 1 000\$ à 5 000\$
 - de 2 500\$ à 5 000\$

FACTURATION RESPONSABLE

Projet de loi 92

Sanctions administratives pécuniaires (SAP)

10% pour les services NC

15% pour les services NR, FD et NA

Délais de prescription (3 ans)

5 ans pour les services NC

10 ans pour les services NR, FD et NA

Délais de contestation

Avant de 6 mois

→ 60 jours

FACTURATION RESPONSABLE

Projet de loi 92

- **Facteurs pris en compte pour l'imposition de sanctions:**

- la nature de l'irrégularité, de la faute ou du manquement
- le caractère répétitif
- le caractère cumulatif
- l'historique de demandes de paiement du professionnel de la santé, du dispensateur de services ou du tiers
- tout autre élément contextuel au dossier.



FACTURATION RESPONSABLE

Projet de loi 92

- Insertion dans la loi:

Articles 67 à 76

- Création d'un inspecteur avec de multiples pouvoirs
- La Régis peut demander à un juge de la Cour supérieure de prononcer une injonction dans toute matière de la loi

FACTURATION RESPONSABLE

Résumé

- **Élément nécessaire à une facturation responsable**

Ne pas personnellement interpréter les éléments un peu flous du manuel et demander conseil à votre comité de la rémunération

FACTURATION RESPONSABLE

- **Merci**
- **Questions**

